

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 novembre 2017**  
~~~~~

**CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE AFIN D'AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL
DE LA STRUCTURE PETITE ENFANCE "LES CALINOUS" - GIGNAC
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 novembre 2017 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Grégory BRO, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Bernard GOUZIN, Madame Annie LEROY, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Nicole MORERE -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. René GOMEZ à Madame Béatrice FERNANDO, M. Gérard CABELLO à M. Maurice DEJEAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Olivier SERVEL, Madame Chantal COMBACAL à Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO

Absents :

M. Philippe MACHETEL, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Quorum : 24	Présents : 36	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L. 1111-10 relatif à la participation minimale du maître d'ouvrage à hauteur de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à des projets d'investissement,

VU ensemble, la délibération n°1342 du 26 septembre 2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2016-1-1349 du 23 décembre 2016 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence optionnelle relative à l'action sociale d'intérêt communautaire en vertu de laquelle la communauté de communes est compétente en matière de « [...], d'extension d'établissements d'accueil des jeunes enfants de moins de six ans [...]»,

VU la délibération n°1338 du 11 juillet 2016 par laquelle le Conseil communautaire a validé la réalisation du projet d'extension du multi-accueil « Les Calinous » sur la commune de Gignac, et a approuvé le plan de financement en découlant,

VU la délibération n° 1483 en date du 24 avril 2017 relative à la modification du plan de financement relatif à la construction d'une annexe destinée à améliorer les conditions d'accueil de la structure petite-enfance « Les Calinous » à Gignac et portant le financement de cet équipement pour les études et les travaux, à hauteur de 100 000 € pour le Conseil départemental et à hauteur de 118 400€ pour la Caisse d'Allocations Familiales,

VU la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date 20 octobre 2017,

CONSIDERANT que toutefois, dans le cadre de la consultation relative au marché de travaux afférent, il s'avère que les coûts de construction ont augmenté, et sont à ce jour fixés à 354 000 € HT,

CONSIDERANT qu'afin de compléter le financement de cet équipement, il est proposé de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR pour un montant de 85 000 €,

CONSIDERANT que la part de l'autofinancement de la communauté de communes s'établirait ainsi à 20.46 % du coût du projet,

CONSIDERANT qu'à cet effet, le plan de financement doit donc être modifié et ajusté,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la modification du plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessous de la présente délibération :

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel des travaux CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE AFIN D'AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DU MULTI-ACCUEIL LES CALINOUS – GIGNAC (CAO DU 20 10 2017)					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Travaux (marché CAO du 20 10 2017)	354 000 €	100%	Conseil Départemental (acquis, proratisé)	90 000 €	25,42%
			Caisse d'Allocations Familiales (acquis, proratisé)	106 560 €	30,10%
			DETR 2018	85 000 €	24,01%
			PART FINANCEURS	281 560 €	79,54%
			PART CCVH	72 440 €	20,46%
TOTAL HT	354 000 €	100%	TOTAL HT	354 000 €	100%
TOTAL TTC	424 800 €	100%	TOTAL TTC	424 800 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil départemental de l'Hérault et l'Etat ou tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier si besoin, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions et à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1563 le 28/11/17
Publication le 28/11/17
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 28/11/17
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20171127-lmcl105034-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

